



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE



# ADHERER A LA CFDT

## Pourquoi ?

La CFDT, est le premier syndicat en France, en résultats électoraux et en nombre d'adhérents. Ce sont plus de 610 000 adhérents qui travaillent dans tous les secteurs professionnels. Fréquemment, les syndicats sont taxés de ne pas être représentatifs des salariés.

**Pourtant, la CFDT rassemble plus d'adhérents que tous les partis politiques français réunis !**

### La CFDT en 10 points !

1. La CFDT est le **premier syndicat français** en nombre d'adhérentes et d'adhérents à **quasi-parité**, avec **50,2 % de femmes et 49,8 % d'hommes**, travaillant dans tous les secteurs professionnels, de la plus petite à la plus grande entreprise, dans toutes les régions de France Métropolitaine.
2. Premier syndicat de France en nombre de voix aux élections professionnelles, secteurs privé et public confondus. Elle représente ainsi 26,77% d'audience syndicale.
3. Un syndicat où tous les adhérents ont des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème. Pour soutenir tous nos adhérents et leur être utile dans leur quotidien, nous avons développé **une offre de services**, plus large chaque année.
4. Indépendante des partis politiques. L'objectif est d'obtenir des droits nouveaux en faisant reculer les inégalités. C'est, par exemple la CFDT qui a obtenu que la complémentaire santé soit financée à 50% par l'employeur en 2015 pour le secteur privé et en 2022 pour les fonctions publiques.
5. Notre syndicat préfère trouver **des solutions par le dialogue et la négociation**. Là où le dialogue n'est plus possible, la CFDT sait se mobiliser fortement pour défendre ses revendications afin d'améliorer les conditions de travail de chacun, comptant sur ses différentes structures pour mobiliser à l'intérieur des lieux de travail, des territoires et des branches professionnelles.
6. Notre société change, il faut en permanence revoir nos revendications afin de faire face aux évolutions du monde du travail, à la précarisation de l'emploi, aux transitions écologiques et numériques, etc. La CFDT est aussi signataire du **Pacte du pouvoir de vivre**.
7. Syndicat laïc respectant toutes les convictions religieuses, politiques ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme ou à l'exclusion.
8. Un syndicat qui a dénoncé les dictatures où qu'elles soient, aidant les syndicalistes à instaurer la démocratie comme en Europe de l'Est et en Amérique du Sud au cours du 20ème siècle.
9. Adhérente à la Confédération européenne des syndicats (CES) se prononçant pour une Europe politique et sociale, capable de faire face aux puissances remettant en cause la démocratie, la paix et le modèle social européen.
10. Un syndicat solidaire des syndicats à travers le monde qui, comme elle, sont affiliés à la Confédération Syndicale Internationale.

**Adhérer à la CFDT c'est contribuer à la renforcer  
et être force de propositions !**



ADHERER

# Etre adhérent !

C'est bénéficier d'un accueil, d'une écoute active sur mon lieu de travail et dans les points d'accueil CFDT. Avec la CFDT, je ne suis plus seul face à mon employeur.

C'est bien sûr bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militantes et militants CFDT pour me conseiller et m'accompagner dans mon parcours professionnel (*conditions de travail, formation, mutation, rémunération, conflit, etc.*).

C'est pouvoir être acteur ou actrice si je le souhaite au sein d'un collectif, en participant aux débats et aux actions proposées par l'organisation, en participant ou en me présentant aux élections professionnelles.

# Etre adhérent !

C'est aussi avoir accès à une offre de services personnalisée, d'assurances, de publications, de formations, etc. inclus dans le prix de mon adhésion.

## Des services pratiques :

**MaFormation CDFT en 1 clic :** le nouveau service réservé aux adhérents CFDT !

**Réponses à la carte :** le service d'accueil téléphonique dédié aux adhérents

**Le soutien juridique\*** : grâce à ce service, l'adhérent CFDT a l'assurance de ne plus être seul face à son employeur.

**L'assurance "Vie professionnelle"\*** : prend en charge les frais liés à la défense d'un adhérent mis en cause par un tiers (autre que son employeur) dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

**L'assurance "Vie syndicale"\*** : cette assurance couvre les militants CFDT en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

**La prestation grève\*** : permet de compenser la perte de salaire des adhérents CFDT pendant leur mobilisation.

**L'aide aux victimes de répression syndicale\*** : service destiné aux militants mis à pied ou licenciés pour leur activité syndicale.

**Le services des petites annonces des adhérents CFDT :** grâce à nos petites annonces trouvez, vendez, donnez....

\*service actif dès 6 mois d'adhésion.

# Nos acquis sont vos acquis !

Grâce à son action et au poids de ses adhérents, la CFDT obtient des résultats concrets à l'échelon local et national pour une meilleure protection de chacun et chacune et de nouveaux droits pour tous.

Si le passage aux 35h ou l'obtention en 2003 du dispositif "carrières longues" (qui a permis avant réforme Macron de 2023 à plus de 600 000 salariés qui ont commencé à travailler tôt de partir à la retraite avant 60 ans) ont été des victoires significatives de la CFDT des dernières décennies. Face à la crise sanitaire et économique, la CFDT a su se mobiliser et obtenir les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs, ne pas les laisser seuls face à leurs difficultés, prévenir les risques sur leur santé et leur emploi, et pour soutenir les plus précaires.

## La CFDT a obtenu\* :

- La suspension de la dégressivité de l'allocation chômage des cadres
- Le maintien de l'emploi pour le maximum de travailleurs
- La sécurisation des travailleurs indépendants
- Le versement d'une aide exceptionnelle aux ménages les plus modestes qui répond aussi à certaines situations de précarité pointées par la CFDT
- Le maintien de la couverture santé des salariés des entreprises en activité partielle
- Des aides ciblées pour les plus précaires, les jeunes, les étudiants, les saisonniers, les intermittents
- L'allongement du congé paternité à 28 jours
- La revalorisation des salaires à l'hôpital : + 183 euros / mois
- La revalorisation du salaire des aides à domicile : + 15%
- La suspension des jours de carence dans le public et le privé
- La signature d'un accord national interprofessionnel (ANI) sur le télétravail ainsi que sur la santé au travail
- Une aide exceptionnelle de 900 euros pour les travailleurs les plus précaires
- L'amélioration de l'accès au dispositif d'activité partielle (ou chômage partiel) pour les travailleurs à temps partiel ou les intérimaires
- L'adoption du dispositif transitions collectives (transco) qui permet aux salariés dont l'emploi est menacé de se reconvertir plus facilement grâce à une formation professionnelle prise en charge
- Recentrer l'usage du CPF vers des formations en lien avec un projet professionnel

\*Pour avoir les références de ces exemples, venez sur notre site internet <https://www.cfdt.fr> dans la rubrique « les acquis de la CFDT »

**C'est ça aussi la CFDT, plus nous serons nombreux plus nous serons fort et force de propositions, alors venez adhérer à la CFDT on vous attend.**

## REJOIGNEZ NOUS !

### Votre contact CFDT

